



**13<sup>ème</sup> Conférence parlementaire Afro-Arabe**

*Rabat, 25-27 Juin 2013*

**COMMUNIQUE FINAL**

A l'invitation du Parlement du Royaume du Maroc, la 13<sup>ème</sup> Conférence Parlementaire Afro-Arabe s'est tenue à Rabat les 26 et 27 Juin 2013.

Ont pris part à la Conférence des délégations représentant les Parlements nationaux des pays Africains et Arabes suivants : Algérie, Bahreïn, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Emirats Arabes Unis, Gabon, Ghana, Guinée Equatoriale, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Palestine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tchad, Tunisie et Yémen.

Des représentants des Organisations suivantes y ont participé en qualité d'observateurs : la Ligue des Etats Arabes, le Conseil Consultatif de l'Union du Maghreb Arabe, l'Union Parlementaire de la Coopération Islamique, le Parlement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'UIP-IGAD.

### **Séance inaugurale**

La séance inaugurale a eu lieu à la Chambre des Représentants du Maroc sous la présidence de Dr Mohamed Cheikh Biadillah, Président de la Chambre des Conseillers du Maroc. Il avait à ses côtés l'Honorable Madame Rose Mukantabana, Présidente de la Chambre des Députés du Rwanda et Présidente du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine, le représentant du Président de l'Union Interparlementaire Arabe, M. Abdullah Al Dussary, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Parlement de Bahreïn, ainsi que les Secrétaire Généraux de des deux Unions.

**Le Président de la Chambre des Conseillers**, le Dr. Mohamed Cheikh Biadillah a noté dans son allocution d'ouverture deux observations essentielles au sujet de la tenue de cette 13<sup>ème</sup> Conférence Afro-Arabe : sa tenue au moment où un certain nombre de pays africains et arabes connaissent une dynamique de changement ainsi que le caractère actuel des thèmes inscrits à l'ordre du jour de cette importante conférence.

M. Biadillah a noté les changements brusques intervenus sur le paysage politique arabe grâce au mouvement du printemps arabe ainsi que les défis liés au terrorisme et au crime organisé , ce qui provoque une dualité : l'existence de pays vivant en paix, en stabilité et en développement et d'autres menacés par l'instabilité, le terrorisme, la violence et le crime organisé.

Le Président de la Chambre des Conseillers a insisté sur l'actualité du thème des religions et des lieux sacrés considérant que les développements liés à ces deux sujets nous poussent à réfléchir tous ensemble afin de trouver les mécanismes susceptibles de garantir le respect des religions et des lieux sacrés, la protection des différentes cultures nationales sans toutefois porter atteinte aux valeurs d'unité sociale et au respect du droit à la participation et à la représentation politique des minorités religieuses et culturelles.

Dans le même cadre, il est urgent de renforcer les ponts du dialogue entre les communautés africaines et arabes et consolider les bases de la conciliation et de la coexistence commune avec l'implication des Parlements africains et arabes dans la production de la législation et des lois et la contribution dans l'élaboration de politiques publiques efficaces capables de combattre toutes les formes de ségrégation quelles qu'elles soient et de toute nature.

Suite à l’allocution de bienvenue aux participants du Président de la Chambre des Conseillers, **la Présidente du Comité Exécutif de l’Union Parlementaire Africaine** a prononcé son allocution.

Après avoir exprimé, au nom de l’Union Parlementaire Africaine, sa reconnaissance et sa profonde gratitude au Maroc pour avoir accueilli cette conférence qui fait suite à celle tenue à Abuja en Avril 2009, Madame Rose Mukantabana a salué l’organisation de la 13<sup>ème</sup> Conférence après une période marquée par la difficulté à trouver un pays hôte. Elle a ajouté que cette conférence permettra de renouer avec le Dialogue parlementaire Afro-Arabe dont l’importance ne saurait être remise en cause.

S’exprimant sur la situation internationale, la Présidente du Comité Exécutif de l’UPA a estimé que celle-ci faisait entrevoir de lourdes incertitudes sur l’avenir des populations de nos pays, les relations économiques internationales restant toujours marquées par des injustices, a-t-elle affirmé.

Sur le continent africain, la Présidente a indiqué que les taux de croissance constatés dans certains pays n’ont pas réglé les insuffisances au plan social car de nombreuses populations continuent de souffrir de la pauvreté et de ses effets. Aussi, a-t-elle invité les investisseurs à s’intéresser à l’Afrique qui non seulement dispose d’énormes potentialités encore inexploitées dans plusieurs secteurs, mais également offre aujourd’hui un taux de rendement à l’investissement parmi les plus élevés dans le monde.

D’où l’importance du thème économique inscrit à l’ordre du jour de cette conférence portant sur « *Le développement de la coopération Afro-Arabe en vue de soutenir les économies des pays africains et arabes et en particulier, les projets économiques conjoints* ».

A cette fin, elle en a appelé à une solidarité plus étroite entre l’Afrique et le monde Arabe en préconisant un partenariat véritable fondé sur la prise en considération de leurs intérêts bien compris, un partenariat gagnant-gagnant bénéficiant évidemment d’un environnement propice aux investissements.

Elle a invité les parlementaires qui ont un rôle important à jouer avec leurs gouvernements respectifs à adopter des dispositions législatives et réglementaires nécessaires visant à lever les obstacles au développement des investissements tout en œuvrant à garantir un environnement stable fondé sur le respect des valeurs démocratiques et de bonne gouvernance.

Ainsi nous serons à même de bâtir une véritable stratégie afro-arabe d’investissements dans nos pays dans le cadre d’une coopération Sud-Sud, a-t-elle ajouté.

Evoquant le deuxième thème à examiner par la conférence, à savoir, « *Le rôle des parlements africains et arabes pour assurer le respect des religions et des lieux saints dans les deux régions et pour protéger les cultures nationales des populations nationales africaines et arabes face aux effets de la mondialisation* », la Présidente a demandé aux participants de prêter une attention particulière à cette question au regard de la progression de la violence inter-religieuse et anti-religieuse constatée ces dernières années. En effet, des crimes et des violations des droits et des symboles religieux sont chaque jour commis dans le monde. Elle a donc estimé que ces manifestations de violence nous interpellent tous, eu égard à notre responsabilité en tant que législateurs pour mettre en place des politiques

visant au respect des religions et des croyances, ainsi qu'à la protection des lieux saints, lieux de culte, sanctuaires et symboles religieux.

Elle a, par ailleurs, souligné les menaces que ferait peser le processus de mondialisation en cours sur les cultures et identités locales et nationales et la crainte de la constitution progressive d'un monde unipolaire porteur d'exclusion et de conflits. Elle a estimé que si la mondialisation était nécessaire pour prospérer, la préservation et la gestion de la diversité culturelle constituent un des fondements de la paix et un des moyens de maîtriser cette mondialisation.

Madame Rose Mukantabana a noté que les défis communs à l'Afrique et au monde Arabe sont nombreux et qu'il y a lieu pour nos pays de se mobiliser pour les relever en usant de nos capacités d'entreprendre une démarche commune et solidaire aux plans national, et international conforme à leurs objectifs de développement solidaire définis dans le cadre de la coopération Afro-Arabe.

La Présidente du Comité Exécutif de l'UPA a terminé son allocution en réitérant ses remerciements au pays hôte et en souhaitant plein succès à la conférence.

A son tour, M. Abdullah Al Dussary, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Parlement de Bahrein, représentant du Président de l'Union Interparlementaire Arabe, après avoir remercié les autorités du Maroc pour l'hospitalité et les efforts déployés en vue du succès de la Conférence, s'est félicité de l'importance accordée au renforcement de la solidarité et de la coopération afro-arabe.

S'agissant du développement de la coopération afro-arabe, il en a appelé à l'instauration d'un développement intégré compte tenu de la complémentarité entre les deux régions africaine et arabe.

Quant au respect des religions et des cultures nationales, le représentant de l'UIPA a particulièrement souligné le rôle que doivent jouer les parlementaires dans la protection des lieux saints comme EL Qods Al Sharif.

Il a enfin souhaité plein succès à la 13<sup>ème</sup> Conférence.

La Conférence a procédé par la suite à l'élection des membres du Bureau comme suit:

- L'Honorable Angel Sérafin Seriche Dougan Malabo, Président de la Chambre des représentants du peuple de Guinée Equatoriale, comme Vice-Président de la Conférence ;
- L'Honorable Sanduqa Zuhair, membre du parlement de Palestine, comme Rapporteur.

L'ordre du jour de la conférence comportant les points suivants a été adopté:

1. Election du Bureau de la Conférence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du Comité de Suivi.
4. Echange de vues sur :
  - a. Le développement de la coopération Afro-Arabe en vue de soutenir les économies des pays africains et arabes et, en particulier, les projets économiques conjoints.
  - b. Le rôle des Parlements africains et arabes pour assurer le respect des religions et des lieux saints dans les deux régions et pour protéger les cultures nationales des populations africaines et arabes face aux effets de la mondialisation.
5. Constitution d'un nouveau Comité de Suivi.
6. Date et lieu de la 14<sup>ème</sup> Conférence.

### **Rapport du Comité de Suivi**

La Conférence a entendu le Rapport du Comité de Suivi qui s'est réuni sous la présidence de M. Abdesalam Balaji, membre de la Chambre des Représentants du Maroc avec M. Al Khidhi Abbas Al Hassan, Membre de l'Assemblée Nationale du Soudan, comme Rapporteur. Le rapport a porté sur les observations du Comité de Suivi suite à la présentation par les Secrétariats Généraux de l'Union Parlementaire Africaine et de l'Union Interparlementaire Arabe de leurs activités communes après la 12<sup>ème</sup> Conférence. Soulignant l'importance de la coopération afro-arabe, les membres du Comité de suivi ont particulièrement insisté sur le renforcement de la coopération afro-arabe et sur la nécessité de tenir régulièrement les réunions parlementaires afro-arabes conformément aux Statuts.

### **Constitution du nouveau Comité de Suivi**

La Conférence a constitué le nouveau Comité de Suivi comme suit:

Du côté Africain: Burkina Faso, Djibouti, Ghana, République Démocratique du Congo, Tchad, ( et Rwanda représentant l'UPA)

Du côté Arabe: Algérie, Jordanie, Maroc, Mauritanie, Yemen ( et Koweït représentant l'UIPA)

La Conférence a approuvé ce qui suit :

### **I – La situation en Afrique**

La 13<sup>ème</sup> Conférence Parlementaire Afro-Arabe, ayant examiné la situation politique en Afrique, et considérant que la paix est un préalable au développement et à la promotion des investissements et de la croissance et, qu'à cette fin, il y a lieu de privilégier le dialogue comme moyen de résolution des conflits,

1. exprime sa satisfaction quant à l'évolution positive de la situation au Mali particulièrement après l'accord du 18 Juin 2013 signé à Ouagadougou entre le Gouvernement Malien et le mouvement Touareg, accord qui ouvre la voie à l'organisation de l'élection présidentielle prévue le 28 Juillet 2013; encourage les

acteurs maliens, la future Mission de l'ONU pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'Union Africaine et l'ensemble de la communauté internationale à poursuivre leurs efforts de paix, de stabilisation et de parachèvement du processus de retour du Mali à l'ordre constitutionnel;

2. se félicite de l'amélioration continue de la situation en Côte d'Ivoire et encourage l'ensemble des acteurs ivoiriens à s'inscrire dans la dynamique de réconciliation et à contribuer aux efforts en cours pour la consolidation de la paix ; appelle l'Union Africaine et la communauté internationale à apporter leur soutien au processus en cours ;
3. exhorte toutes les parties en Guinée à recourir au dialogue et à œuvrer résolument à la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité en vue de créer des conditions propices à la tenue d'élections législatives libres, transparentes et crédibles ;
4. exprime sa préoccupation concernant la situation en Guinée Bissau et insiste sur la nécessité de la tenue des élections devant marquer le retour à l'ordre constitutionnel avant le 31 décembre 2013, et appelle l'ensemble des acteurs bissau-guinéens à accélérer le processus de mise en œuvre de la Transition ;
5. condamne le coup d'état intervenu en République Centrafricaine et exprime sa vive préoccupation face à la récurrence des changements anticonstitutionnels et à la situation d'instabilité dans ce pays ; demande à la communauté internationale d'appuyer les efforts de stabilisation qui sont notamment déployés par la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;
6. salue la signature par onze pays de la région des Grands Lacs, le 24 février à Addis-Abeba (Ethiopie), de l'accord-cadre destiné à ramener la paix en République Démocratique du Congo (RDC) et dans la région et se félicite des efforts actuellement engagés par la Conférence Internationale des Pays des Grands Lacs et de la SADC ;
7. exprime sa satisfaction quant aux progrès accomplis dans le processus de paix au Darfour et à l'organisation réussie de la Conférence des donateurs de Doha ; encourage le Représentant spécial conjoint et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union Africaine à maintenir leurs efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité au Soudan ; demande, enfin, aux groupes armés encore hésitants de se joindre au processus de paix ; adresse ses félicitations au Soudan et au Soudan du Sud pour les progrès réalisés dans la voie de la paix et de la stabilité et les encourage à intensifier leurs efforts en vue du règlement définitif des autres questions notamment le règlement de la question d'Abyei ;
8. note avec satisfaction les derniers développements en Somalie, notamment les progrès politiques visant à régler les questions constitutionnelles pendantes et se félicite, d'une part, de l'engagement du Gouvernement fédéral somalien à dialoguer avec les autorités régionales en vue de promouvoir la réconciliation et l'unité nationales, et d'autre part, des efforts de reconstitution des forces armées et d'intégration des milices ; demande aux dirigeants politiques de la Somalie et à toutes les autres parties somaliennes de s'unir afin de consolider les acquis enregistrés dans le pays et appelle la communauté internationale à accroître son

soutien à la Mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM) pour permettre aux autorités somaliennes d'étendre leur contrôle sur l'ensemble du territoire ;

9. exprime sa vive préoccupation face à l'impasse persistante dans le processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie, et demande à l'Union Africaine et à ses partenaires internationaux d'intensifier les efforts visant à aider les deux pays à surmonter les difficultés rencontrées dans le processus de paix, et à jeter les bases d'une paix durable dans la région ;
10. réaffirme la nécessité urgente de la mise en œuvre effective de l'Accord du 6 juin 2010 entre Djibouti et l'Érythrée afin de régler toutes les questions pendantes et consolider la normalisation des relations entre les deux pays ;

## **II. La situation au Moyen Orient et dans les pays Arabes**

La 13<sup>ème</sup> Conférence Parlementaire Afro-Arabe, rappelant les recommandations adoptées par les Conférences du Dialogue Parlementaire Afro-Arabe et par l'Union Interparlementaire Arabe sur la situation au Moyen-Orient :

1. Soutient fermement les aspirations des peuples arabes à la liberté et à la démocratie et au respect des droits de l'homme et se félicite des résultats obtenus dans certains pays.
2. Se félicite de l'admission à l'ONU de la Palestine en tant qu'Etat et considère que l'acquisition de ce statut aidera le peuple Palestinien au parachèvement de son indépendance et la création de son Etat avec El Qods-Jerusalem Est comme capitale, tout en dénonçant les pratiques Israéliennes contraires aux droits de l'homme et demande avec insistance la libération immédiate de tous les détenus et prisonniers palestiniens, notamment les parlementaires palestiniens détenus injustement.
3. Soutient avec force la volonté du peuple syrien d'instaurer l'Etat de droit où les libertés publiques seront respectées et la volonté du peuple exprimée librement. Elle dénonce les exactions commises ainsi que les violences exercées sur les populations civiles innocentes et appelle toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités et entamer des négociations sérieuses devant mener impérativement à l'alternance du pouvoir et à l'instauration d'un régime démocratique où toutes les communautés vivront en symbiose dans le respect des droits de l'homme et des principes universels de démocratie.
4. Appuie solennellement la marocanité des présides de Ceuta et Mellilia et des îles Jafarine, et soutient toutes les initiatives du Royaume du Maroc visant à récupérer ses territoires occupés et appelle le Royaume d'Espagne à entamer des négociations devant mener à la libération de ces deux villes et des îles qui leur sont rattachées.
5. Déclare l'appartenance des trois îles (Grande Tomb, Petite Tom et Abu Moussa) à l'Etat des Emirats Arabes Unis (EAU) et demande à la République Islamique d'Iran d'entamer immédiatement des négociations avec les EAU pour régler ce conflit par les voies pacifiques et selon les principes du droit international.

6. Se félicite des derniers développements de la situation en Tunisie et appuie fermement l'action menée par l'Assemblée Nationale Constituante en vue d'achever la rédaction de la nouvelle constitution de la République et mettre en place les institutions démocratiques.
7. Se félicite des derniers événements qu'a connu la République du Yemen et soutient toutes les initiatives entamées par ce pays pour la réalisation des aspirations du peuple à l'alternance et à la vie dans un système politique démocratique ; soutient les efforts déployés par l'ONU pour instaurer la paix et la sécurité dans ce pays et se félicite de la tenue de la conférence du dialogue nationale et espère qu'elle aboutira à un règlement définitif de la situation par la consécration des principes démocratiques et le respect des droits de l'homme.
8. Se félicite des changements survenus en Libye et de l'instauration d'un régime démocratique seul capable de ramener la paix et la sécurité dans ce pays qui lui permettra de jouer pleinement son rôle en Afrique et dans le monde Arabe.
9. Dénonce les actes terroristes criminels commis en Afrique et dans le monde Arabe et appuie toutes les mesures prises par les pays pour éliminer le terrorisme et préserver la paix et la sécurité dans ces régions.
10. Réaffirme la nécessité du respect de la souveraineté des Etats et de la non ingérence des pays dans leurs affaires intérieures.

### **III. Le développement de la coopération Afro-Arabe en vue de soutenir les économies des pays africains et arabes et, en particulier, les projets économiques conjoints.**

Suite à des échanges de vues sur ce point, les participants à la conférence ont estimé que pour soutenir les économies des pays africains et arabes, les actions suivantes doivent être mises en œuvre dans le cadre de la coopération afro-arabe :

#### **a/ Environnement propice au développement des investissements**

Une coopération Afro-Arabe avantageuse aux deux parties nécessite un environnement propice aux investissements. A cet égard, des dispositions légales et réglementaires doivent être prises pour lever les obstacles au développement des investissements. A cette fin, les législateurs et les Gouvernements ont un rôle à jouer en adoptant les mesures suivantes:

- agir en faveur de la résolution des conflits, de l'instauration d'un climat de paix et de sécurité et de la préservation d'une stabilité fondée sur le respect des valeurs démocratiques et de bonne gouvernance;
- renforcer les efforts de paix en condamnant les Etats qui agressent d'autres Etats au sein des deux régions en violation du principe de souveraineté de chaque Etat ;
- adopter des législations et des mesures incitatives susceptibles d'encourager l'investissement et mettre en œuvre les dispositions en matière de coordination des politiques d'investissement dans les pays africains et arabes ;

- accroître les capacités africaines et arabes dans les domaines de la consultation et de l'élaboration des contrats pour la mise en œuvre des projets d'investissement ;
- supprimer les obstacles administratifs relatifs aux procédures d'investissement;
- coopérer en matière de développement des ressources humaines afin de disposer d'experts et de personnel qualifié dans tous les domaines et accroître la flexibilité des marchés du travail notamment pour les immigrés sans distinction de race ou de religion conformément aux lois internationales en la matière ;
- favoriser le développement du commerce Afro-Arabe en bannissant les pratiques commerciales déloyales;
- coordonner la lutte contre la production et le trafic des stupéfiants, le crime organisé, la corruption et le trafic humain ;
- lever les contraintes financières liées au financement des projets;
- développer les infrastructures et assurer la disponibilité de l'énergie et des moyens de transport;
- soutenir les projets conjoints dans les secteurs prioritaires et mobiliser les fonds nécessaires à leur financement ;
- mettre en œuvre les décisions existantes concernant la création, entre les régions africaines et arabes, de zones d'échanges préférentiels et d'un système de garantie pour l'Investissement ;
- Créer un Fonds Afro-Arabe pour le financement des projets économiques conjoints dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de développement Afro-Arabe.

#### **b/ Mise en place d'une stratégie afro-arabe des investissements en Afrique.**

En vue d'asseoir, dans nos pays, les conditions nécessaires au développement des investissements, la stratégie Afro-Arabe en matière d'investissements, particulièrement en Afrique, devrait s'articuler autour des actions suivantes :

- mettre en place un centre d'information économique Afro-Arabe ainsi qu'une Banque de données sur les possibilités d'investissements notamment dans les secteurs industriel, agricole et commercial ;
- établir des partenariats entre les investisseurs arabes et africains en vue du financement des programmes de développement, notamment dans les secteurs industriel et agricole ;
- promouvoir les investissements entre les pays africains et arabes dans les secteurs de l'exploitation des ressources naturelles pour endiguer leur exploitation illégale, de l'agriculture, des ressources en eau ainsi que des infrastructures nécessaires ; ces investissements auront pour objectif de garantir la sécurité alimentaire des pays africains et arabes ;

- renforcer les voies de communication entre les deux régions africaine et arabe surtout par la concrétisation du vieux projet de construction de l'autoroute reliant le Nord et le Sud de l'Afrique avec des ramifications dans les pays arabes ;
- promouvoir l'investissement privé et public dans les secteurs industriel et agricole, ainsi que dans le domaine de la transformation agro-alimentaire, en vue de faciliter la mise en place d'unités de production et d'entreprises commerciales conjointes ;
- promouvoir la recherche conjointe dans le domaine du développement agricole et de la sécurité alimentaire ;
- développer des projets conjoints entre pays africains et arabes dans les domaines des hydrocarbures, des mines et du tourisme, des communications, ce qui permettra d'utiliser les excédents financiers arabes dans des secteurs à forte rentabilité; l'expérience arabe pourra également servir aux pays africains ;
- encourager les investissements entre pays arabes et africains dans le cadre d'un partenariat mutuellement avantageux (gagnant – gagnant) ; ces investissements seraient orientés vers les secteurs des infrastructures, des réseaux de télécommunication, des transports, de l'électricité, de l'éducation et de la santé ;
- créer des entreprises/ Compagnies afro-arabes conjointes pour la production, la transformation et la commercialisation des produits de base agricoles et miniers;
- encourager la création d'Agences conjointes afro-arabes en matière de marketing et de commerce ;
- mettre en place un Comité ministériel Afro-Arabe dans le cadre de l'Union Africaine et la Ligue des Etats Arabes dont la mission serait de promouvoir le partenariat stratégique de développement entre les pays africains et arabes dans les domaines de l'investissement et du commerce ;
- Introduire des mécanismes de coopération entre les Chambres de Commerce, de l'industrie et de l'agriculture des pays africains et celles des pays arabes ;
- Organiser des conférences spécialisées économiques avec la participation de parlementaires, d'économistes et d'experts d' Afrique et du monde arabe ;
- Créer une association Afro-Arabe d'hommes d'affaires ;
- tenir une conférence réunissant les hommes d'affaires et des acteurs économiques dans les pays africains et arabes ;
- Mettre en place des mécanismes de financement pour encourager la réalisation de projets industriels conjoints entre pays africains et arabes ;
- Agir en vue de la tenue d'une conférence réunissant les institutions chargées des droits de l'homme en Afrique et dans le monde Arabe et ce, en coopération entre les Parlements Iraquien et Marocain, d'une part, et les organisations des droits de

l'homme dans les deux pays, d'autre part, afin d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour une coexistence pacifique entre les deux régions.

### **c/ L'économie palestinienne**

La Conférence dénonce, d'une part, les politiques israéliennes visant à affaiblir et à détruire l'économie Palestinienne telles que l'embargo, le blocus, la fermeture des frontières, l'interdiction des importations et des exportations via les points de passage Israéliens et d'autre part, la mainmise Israélienne sur les revenus des douanes Palestiniennes et l'épuisement des ressources naturelles palestiniennes, notamment les ressources hydrauliques ; dénonce également les astreintes imposées aux agriculteurs Palestiniens en leur interdisant la cueillette de leurs fruits et en permettant aux colons Israéliens armés de porter atteinte aux agriculteurs Palestiniens et à leurs fermes en détruisant leurs habitations et institutions, interdisant leur reconstruction notamment à Jérusalem et ses environs, tout en construisant de nouvelles colonies ainsi qu'un mur de séparation raciste qui interdit aux citoyens Palestiniens la libre circulation dans leur territoire national par l'implantation d'une multitude de points de contrôle.

### **IV. Le rôle des Parlements africains et arabes pour assurer le respect des religions et des lieux saints dans les deux régions et pour protéger les cultures nationales des populations africaines et arabes face aux effets de la mondialisation**

Nous Parlementaires,

1. Convaincus que la diversité des langues nationales et expressions culturelles des pays arabes et africains est un patrimoine universel riche et précieux qu'il convient de défendre et promouvoir ;
2. Affirmons notre aspiration à l'harmonie et à l'unité dans la diversité, et à la réconciliation de nos cultures et la cohabitation de nos peuples avec leurs différences. Nos populations arabes et africains doivent, à cet effet, pouvoir exercer pleinement leurs droits égaux et inaliénables reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux des droits de l'homme et du droit humanitaire, et ce sans aucune discrimination fondée sur la culture, la race, la couleur, la langue, l'origine ethnique, ou la religion.
3. Préoccupés et consternés par la propagation des discours et la prolifération des actes d'exclusion et d'intolérance, du racisme, de xénophobie, entre autres formes alarmantes de discrimination et de défiance, dont des groupes et des individus continuent de souffrir dans plusieurs pays arabes et africains à cause de leur appartenance religieuse, ethnique, culturelle, linguistique ou raciale.
4. Affirmons la nécessité de concilier diversité et cohésion sociale pour renforcer la confiance au sein de nos sociétés arabo-africaines et entre elles, et pour accéder au progrès, à la prospérité et à une bonne qualité de vie. Les différences de langue, de culture, d'origine ethnique, de religion, de race et de couleur sont manifestes dans nombre de nos sociétés, et chaque expérience est singulière.

5. Soulignons l'importance de la coordination entre la Conférence parlementaire afro-arabe et les organisations internationales comme l'UNESCO, et les organisations non-gouvernementales afro-arabes dans le domaine de la promotion de la diversité culturelle et du dialogue des civilisations ;
  6. En appelons à la promotion du rôle de nos parlements dans la prise de conscience et le respect de la richesse de toutes les religions tout en œuvrant à trouver un terrain commun entre les civilisations afin de faire face, de manière conjointe, aux défis de l'humanité ;
  7. Reconnaissons que la mondialisation est une source de grande communication entre individus, et d'interaction croissante entre les civilisations et les cultures, tout en étant la base des défis de préservation des diversités intellectuelles, culturelles et civilisationnelles de l'humanité ;
  8. Encourageons l'adoption de législations à même de faire face à la contrebande et la commercialisation des richesses antiques et culturelles, et la restitution des articles volés vers les pays d'origine.
  9. Réaffirmons notre attachement à la liberté de pensée, d'opinion et d'expression et condamnons fermement et sans équivoque tous les actes d'intimidation ou d'incitation poussant à l'extrémisme, à la radicalisation, à la haine, au racisme, à la xénophobie et à la violence.
10. Insistons sur :
- la tenue d'élections libres et régulières et le droit de vote pour tous les citoyens, sans distinction;
  - le respect de l'état de droit, de l'égalité de chacun devant la loi et du droit de chacun à l'égale protection de la loi;
  - la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'expression, notamment la liberté des médias, et la liberté d'association, sans lesquelles il n'est pas de société civile active et engagée, ni d'échanges possibles entre les citoyens du monde;
  - le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de chacun;
  - l'interdiction expresse de toute forme de discrimination; et
  - l'instauration d'un cadre juridique consacrant et protégeant ces droits et valeurs.
11. Demandons à nos parlements et à leurs membres d'user de tous les moyens à leur disposition pour protéger la diversité tant au sein de nos sociétés arabes et africaines qu'entre elles. Parmi ces moyens, on citera en particulier les actions concrètes visant à :
- a) adopter et mettre en œuvre les conventions internationales qui énoncent les droits de l'homme fondamentaux, les droits civils, économiques et sociaux, ainsi que les instruments applicables qui appuient et encouragent les mesures visant à préserver les différences culturelles et reconnaissent des droits spéciaux aux minorités ethniques ou linguistiques, comme celui de

promouvoir leur culture et d'utiliser leur langue dans l'enseignement et les médias;

- b) adopter des lois et des dispositions à caractère politique de nature à renforcer l'acceptation de la diversité entre membres de groupes sociaux différents, et à encourager la compréhension, la tolérance, le respect mutuel;
- c) adopter et appliquer des lois, en particulier en matière de droits civiques, qui prévoient et renforcent la participation effective de groupes issus de la diversité aux processus décisionnels, y compris au Parlement;
- d) prévenir, combattre et éliminer toute discrimination; abroger toutes les lois discriminatoires, et adopter des lois pour lutter contre la diffusion, dans les médias et sur Internet, de messages de haine, d'extrémisme, de radicalisation, du racisme, de xénophobie et de violence;
- e) promouvoir des politiques et des lois qui protègent et garantissent à chacun le droit d'exercer pleinement et dans des conditions d'égalité ses libertés et ses droits fondamentaux liés à son identité religieuse, linguistique ou identitaire;

12. Demandons en outre à nos parlements de prendre des mesures efficaces dans le domaine du dialogue interculturel, à savoir :

- a) instituer et encourager le dialogue et la coopération interculturels avec la société civile et les groupes représentant la diversité dans nos sociétés arabo-africaines pour mieux sensibiliser aux nouveaux défis, aux attentes et aux préoccupations nouvelles de nos populations culturellement plurielles;
- b) adopter et appliquer une législation, des politiques ou stratégies nationales pour le dialogue interculturel dans le cadre d'une structure qui intègre les différents domaines d'intervention publique, à savoir l'éducation, la jeunesse et les programmes sportifs, et les médias et la culture, qui donnent les outils pour comprendre et respecter la diversité, permettent une expérience concrète du dialogue interculturel, rapprochent les différents systèmes de valeurs; et
- c) impliquer et consulter la société civile et les groupes représentant la diversité culturelle, religieuse, raciale, ethnique et linguistique lors de l'élaboration des lois et des politiques les concernant directement.

La Conférence soutient le contenu du « Message d'Amman » dont les initiatives visent le respect des religions et la protection des lieux sacrés ainsi que le respect mutuel entre les religions et leur préservation.

La Conférence dénonce les violations graves perpétrées par les autorités Israéliennes d'occupation contre les droits humains, culturels, religieux et historiques du peuple Palestinien à travers des mesures législatives telles que le changement des noms des lieux, des avenues des villages et des villes, du changement de leur dénomination arabe vers une autre en hébreu ainsi que l'inclusion de sites religieux et du patrimoine palestinien dans la liste du patrimoine juif, et des fouilles entamées dans le sous-sol et les environs de la grande mosquée ALAQSA qui mettent en péril ses fondations et risque de provoquer sa destruction en cas de secousses telluriques légères.

Parmi les autres mesures dénoncées, il y a également l'obligation d'enseigner les programmes Israéliens d'éducation, le pillage des richesses historiques et culturelles palestiniennes et le changement démographique des territoires palestiniens, la destruction des habitations et la confiscation des terres et la construction de nouvelles colonies et du mur de séparation raciste, l'atteinte aux lieux saints et l'occupation de ces lieux, ainsi que les incendies provoqués dans les églises et les graffitis contenant des expressions portant atteintes à Jésus et à la Vierge Marie.

Enfin la conférence dénonce la promulgation de mesures législatives racistes telles que la loi sur la citoyenneté et la judaïsation de l'Etat et la non-poursuite des agents de la sécurité et l'armée pour les crimes commis contre les Palestiniens dans différentes régions.

#### **V – Prochaine Conférence parlementaire Afro-Arabe**

La Conférence a chargé le Secrétariat de l'Union Parlementaire Africaine de procéder à des consultations avec les pays membres de l'Union afin de fixer la date et le lieu pour l'organisation de la 14<sup>ème</sup> Conférence parlementaire Afro-Arabe et d'en informer la partie Arabe.

Rabat le 27 Juin 2013